

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2026

---

PROTÉGER L'EAU POTABLE - (N° 2427)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 8

## AMENDEMENT

présenté par

M. Tryzna, M. Thiériot, Mme de Maistre, Mme Minard, Mme Corneloup, M. Duparay,  
M. Brigand, M. Ray, M. Lepers et M. Ceccoli

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 13.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La suppression de cette phrase réduit les garanties de souplesse et d'adaptation prévues par le droit en vigueur, au détriment des collectivités territoriales.

Elle s'inscrit dans une logique de contrainte accrue et d'uniformisation des politiques publiques, contraire à l'esprit de décentralisation.

Pour préserver l'équilibre actuel et la capacité d'adaptation locale, cet alinéa doit être supprimé.